



[Visualiser l'article](#)

Comme le souligne Charles-Edouard de Cazalet, Directeur Associé chez Sogedev, cabinet de conseil et d'expertise en financement public, « Le concours d'innovation est une belle opportunité proposée par Bpifrance et l'Ademe afin de financer jusqu'à 45 % d'un projet de R&D futur, dont une part importante en subvention ! Ça confirme la participation active de ces organismes auprès des entreprises technologiques françaises dans le but de faire éclore les futures pépites ! »

Un concours d'innovation limité à 8 thématiques définies par L'Ademe et Bpifrance

Ce nouveau concours d'innovation initié par Bpifrance et l'Ademe, s'adresse uniquement aux startups et PME mono-partenaires, ayant des projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI) dans 8 thématiques définies et réparties comme suit :

Les candidatures destinées à Bpifrance concernent :

Le Numérique

La Santé

La French Fab

La Sécurité et cybersécurité.

Les candidatures à présenter à l'Ademe concernent quant à elles 4 autres thématiques :

Transport et mobilité durable,

Agriculture innovante,

Energie renouvelable, stockage et système énergétiques,

Innover pour la qualité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins.

Optimiser ses chances de remporter le Concours d'Innovation 2018

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 13 mars 2018 à midi. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

**Attention:**

Seules les 8 thématiques annoncées ci-dessus seront éligibles au concours

Le dépôt se fait uniquement en ligne selon la thématique concernée

Un seul et même projet ne peut être déposé chez Bpifrance et l'Ademe

Enfin, la première sélection sera dévoilée le 9 avril et donnera lieu à une série d'entretiens oraux permettant au jury de Bpifrance et de l'Ademe de sélectionner les lauréats.